

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente régissent les contrats conclus par AQUARAFTING avec sa clientèle.

Inscriptions et Réservations

L'inscription à l'une de nos prestations implique l'adhésion à nos conditions générales.

Dans le cadre d'un groupe, ou d'une inscription pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver, à tous les participants inscrits : Les conditions générales de vente, les conditions particulières, les conditions d'assurances

RESERVATION

La réservation ne sera confirmée que sur réception du bulletin d'inscription. Celui-ci doit être accompagné d'un acompte égal à 30% du prix de la prestation. Le solde doit impérativement être réglé au plus tard le jour de la prestation. Des réceptions de votre demande de réservation un bon de prestation tenant lieu de confirmation vous sera envoyé.

ANNULATION

L'annulation du fait du preneur, entraînera l'application du barème suivant:

- plus de 21 jours avant l'activité frais de dossier 30 € par personne pour un week-end ou un stage, 15 € par personne pour une journée ou ½ journée.
- entre 21 et 16 jours avant l'activité 25% du montant total du contrat
- entre 15 et 8 jours avant l'activité 50% du montant total du contrat
- Entre 7 et 2 jours avant l'activité 75% du montant total du contrat
- moins de 2 jours avant l'activité 90% du montant total du contrat

Toutes prestations interrompues du fait du preneur pour quelque cause que ce soit ne donnent lieu à aucun remboursement.

L'annulation doit être signalée par écrit, la date du cachet de la poste faisant foi pour l'application des conditions ci-dessus.

MODIFICATION PAR LE PRESTATAIRE

Nous nous réservons le droit de modifier ou d'annuler la prestation :

en cas de force majeure (catastrophes naturelles, crues.....)

pour des motifs concernant la sécurité des participants

en cas de débit insuffisant dans la rivière Dranse (barrage E.D.F en amont)

En cas d'annulation pour un des motifs exposés ci-dessus, le preneur ne pourra prétendre à aucune indemnité si pour des raisons de force majeure les prestations devaient être annulées ou modifiées sur des points essentiels.

Le prestataire s'efforcera de proposer au preneur des prestations de remplacement, et le preneur disposera alors d'un délai de 7 jours pour accepter le produit de remplacement ou mettre fin à sa réservation sans aucune charge pour lui.

Dans le cas de prestations déjà commencées, des parcours ou des activités de remplacement seront proposées par l'organisateur.

MODIFICATION PAR LE PRENEUR

Toutes modifications du fait du preneur sur des éléments essentiels (changement de programme, de date, nombre de participant.....) sera considérée comme une annulation et entraînera les mêmes frais.

Responsabilités :

Aquarafting a souscrit un contrat de responsabilité civile couvrant la base et l'ensemble du personnel travaillant pour son compte. Cependant il est recommandé aux participants d'être assuré personnellement en responsabilité civile ceci pour couvrir un éventuel dommage qu'ils pourraient causer à un tiers (coup de pagaie).

Litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation et les dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable les litiges pouvant s'élever entre elles.

Dans l'hypothèse toutefois où aucun accord ne pourrait intervenir, il serait fait attribution de compétence au tribunal de commerce de Thonon les Bains.

Admissions

Des limites d'âge sont applicables sur certaines activités suivant les difficultés de la rivière.

Les participants majeurs ou leur représentant légal pour les mineurs, attestent de leur aptitude à savoir nager au moins 25 mètres, à s'immerger et être en parfait état de santé.

Aquarafting met toute son expérience et son professionnalisme pour vous assurer un maximum de sécurité cependant, de votre côté, vous devez vous comporter de manière responsable.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes.

Lu et approuvé le : / /

Le preneur